

pleinement en droit de l'attendre, car ce que vous avez fait jusqu'ici Nous inspire pour l'avenir une joyeuse espérance.

“ Vous avez encore augmenté Notre espoir, en attestant que votre amour pour la mère commune des fidèles, la sainte Eglise, n'est pas diminué par votre amour de la patrie.

“ Vous n'avez pas à craindre d'ailleurs, que vos devoirs envers la patrie puissent être troublés par votre dévouement à l'Eglise. En effet, Dieu, qui est le maître de l'une et de l'autre société, a disposé toutes choses de telle sorte que, du bien qui se fait pour la sauvegarde et l'honneur de l'Eglise, découlent les fruits les plus abondants de salut, sur le pays auquel on appartient comme citoyen.

“ Continuez donc de marcher vaillamment dans la voie où vous êtes engagés, et comme gage de la faveur divine, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement, à vous, cher fils, et aux autres fidèles auxquels vous êtes uni par les liens de vos pieuses associations.

“ Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 juin 1890, en la troisième année de Notre Pontificat.

“ Léon XIII, pape.”

\* \* \*

On sait que les droits de la France sur la pêche à l'île de Terre-Neuve sont basés sur le traité d'Utrecht (Hollande), qui mit fin en 1713, à la guerre de la succession d'Espagne. En vertu de ce traité, les Français avaient le privilège exclusif de la pêche sur six cents milles de côtes maritimes à Terre-Neuve.

Dans la pratique, les Français ne se sont nullement opposés à l'établissement d'usines coloniales anglaises sur la côte que le traité d'Utrecht leur réserve, et c'est aux pêcheurs terre-neuviens que les Français avaient l'habitude d'acheter, sous le nom de “boëtte”, les appâts dont ils ont besoin pour faire la pêche, ce qui assurait aux terre-neuviens de la côte française un revenu annuel de 40 000 à 60 000 livres sterling.

Un beau jour, la législation de l'île de Terre-Neuve imagina d'interdire, par une loi, la vente de toute boëtte aux Français. Alors les Français, en vertu de leurs droits de pêche, prirent des harengs comme boëtte, et en même temps des homards, ce qui contraria les habitants de Terre-Neuve.

Ainsi que le fait remarquer le *Freeman's Journal*, de Dublin, il ne faut pas oublier que la France a fait des sacrifices pour garder ses droits, et qu'elle n'entend point les abandonner ; ce sont les terre-neuviens qui ont commencé les hostilités, et leurs politiciens se couvrent de ridicule en signifiant d-s *ultimatums* à la France, et en se figurant que, pour leurs beaux yeux, l'Angleterre va se jeter dans une grande et injuste guerre.

Le *New Review*, journal anglais, a eu la bonne idée de publier un exposé des doléances et des prétentions des délégués terre-neuviens au sujet des pêcheries, et d'autre part un bref exposé